



Assemblée Générale UNSS du District de Saint-Omer

Année scolaire 2013-2014

COMPTE RENDU

Le Mercredi 11 Septembre 2013, salle de réunion du Collège Albert Camus de Lumbres, la séance est ouverte à 15h30 sous la direction de Messieurs Bruno VERNEAU, Pierre GREMMINGER, Nicolas TROUSSON et Loïc DAROUSSIN, Coordonnateurs de District pour cette année scolaire 2013-2014.

- Les 17 établissements du district de Saint-Omer sont représentés.
- 69 enseignants sont présents.
- Les collègues nouvellement nommés sur le district sont accueillis.

Rubrique Administrative

La réunion s'ouvre sur la « rubrique documents administratifs » avec l'émargement de tous les enseignants sur la feuille de présence et la mise à jour du Listing des coordonnées des Professeurs EPS du district.

Le point est fait sur les différents documents à remplir :

- l'Enquête installations sportives l'AS
- la fiche Renseignements et Sports pratiqués
- et Le PROJET d'AS 2013-2014
(à renvoyer complétés et signés par le Chef d'Etablissement à M. Bruno VERNEAU, CDD UNSS, au Lp Chochoy Rue Marx Dormoy 62380 LUMBRES, pour le 30 septembre 2013)

Il est rappelé que le projet d'AS doit être réfléchi en équipe dans l'établissement et être en cohérence avec le projet de district afin d'offrir aux élèves des rencontres inter-établissements.

- les tableaux de SUIVI de l'activité AS par enseignant
(à renvoyer complétés et signés par le Chef d'Etablissement à M. Bruno VERNEAU, CDD UNSS, au Lp Chochoy Rue Marx Dormoy 62380 LUMBRES, en janvier et en juin 2014)

Les tableaux individuels permettent à chaque enseignant d'avoir une réflexion sur les objectifs poursuivis, sur l'intégration de son activité dans le projet de District, sur la participation à des rencontres inter-établissements et sur les liens avec le projet d'EPS et le projet d'établissement.

- La Circulaire de rentrée du Service Régional, reçue par courrier électronique aux Chefs d'Etablissement contient toutes les informations relatives à l'Affiliation et au Contrat Licences ;
et en dernière page l'ANNEXE « EFFECTIFS » est à renvoyer complétés et signés par le Chef d'Etablissement au Service REGIONAL AVANT le 30 septembre 2013.

Monsieur Bruno VERNEAU insiste sur le fait d'être très attentif aux différents destinataires selon les documents sollicités : CDD District, SD UNSS ou SR UNSS.

Répartition des fonctions des CDD

Les fonctions de chaque Coordonnateur de District sont précisées :

- M. Pierre GREMMINGER (enseignant EPS au LP Chochoy Lumbres) est responsable de la partie Comptabilité et Finances, et de la Gestion informatique du Cross.
- M. Nicolas TROUSSON (Enseignant EPS au Collège Blaise Pascal Longuenesse) gère l'organisation des Transports (Circuit de Bus et location des véhicules).
- M. Loïc DAROUSSIN (Enseignant EPS au Collège Jean Jaures Aire sur la Lys) est le Webmaster du Site du district. Il s'occupe également de l'organisation générale du Cross.
- Mr Bruno VERNEAU (Enseignant EPS au LP Chochoy Lumbres) assure la Coordination Générale du District et élabore les Calendriers de toutes les compétitions sur le district.

Monsieur Loïc DAROUSSIN informe l'assemblée qu'il ne postulera pas l'année prochaine comme CDD UNSS et invite les collègues qui souhaiteraient prendre en charge cette responsabilité à se manifester au plus vite afin de préparer

✓ Pour s'inscrire aux compétitions départementales et académiques : www.unss.org

✓ Pour s'inscrire aux compétitions de district, confirmer sa participation et solliciter le transport pour les compétitions de DISTRICT, DEPARTEMENTALES et ACADEMIQUES : sur le Site UNSS du District de Saint-Omer <http://www.unssstomer.fr>

- Comment s'inscrire ? Cliquer sur l'onglet « inscription aux compétitions du... », renseigner le Nom de l'établissement, le Nom de l'enseignant et le nombre d'élèves garçons et filles, de Jeunes Officiels.

- Quand s'inscrire ? Avant le jeudi 12h00, la semaine précédant la compétition.

Qui doit s'inscrire ? Toutes les AS participantes, y compris celles qui reçoivent (pour les statistiques UNSS).

- Pour l'enseignant qui reçoit : noter les horaires d'accueil des compétitions (impératifs d'installations, temps de pratique différents selon la compétition ou le sport).

Rubrique Information, Communication

Toutes les questions relatives à la vie du District UNSS de Saint-Omer se font par courrier électronique à unss.stomer@wanadoo.fr.

✓ Les CDD restent disponibles pour les cas d'urgence en fonction de leur domaine de compétences (Cf. coordonnées sur le site ou le listing prof)

✓ Le Mercredi, chaque collègue qui se déplace ou qui reçoit une compétition est invité à avoir en sa possession le listing téléphonique du district et le circuit de bus

Rubrique Transport et Finances

✓ Suite au nouvel appel d'offres réalisé par le Conseil Général du Pas-de-Calais, la société des Autocars Merlier, avec qui le District UNSS de Saint-Omer gérait tous ses transports depuis de nombreuses années, ne sera sans doute plus en mesure d'assurer ce service faute de moyens logistiques et humains. Cette situation place à ce jour le District UNSS de Saint-Omer face à une incertitude organisationnelle et financière.

Les CDD seront amenés en ce début d'année à renégocier auprès d'autres sociétés l'organisation de tous les transports UNSS du district.

✓ Mr Pierre GREMMINGER propose une modification des modalités de remboursement des frais de déplacement lors des phases académiques. Les trésoriers d'AS sont invités à voter pour la mutualisation des frais de transports des AS dans ces phases académiques. La proposition est acceptée à la majorité des voix : les AS payeront désormais les déplacements au prorata du nombre d'équipes engagées quel que soit le lieu de compétition (Qu'une équipe joue à 20 ou à 150 kms, elle paiera le même prix).

✓ Mr Pierre GREMMINGER rappelle à l'assemblée la possibilité de labelliser son AS et d'obtenir une subvention exceptionnelle de 500€ (la labellisation concerne des actions spécifiques : Formation des parents, Public difficile, Handicap, Public féminin, Jeunes Officiels, Relations Internationales, Santé, Journée du Sport Scolaire, Développement durable).

✓ Il est rappelé que les confirmations d'engagement se font avant le Jeudi 12 heures précédant la compétition sur le site du district <http://www.unssstomer.fr>.

✓ Au plus tard le Dimanche soir, les Circuits de Bus sont affichés sur le site du district et sont envoyés sur les boîtes mail personnelles et sur les boîtes mail des établissements.

✓ Une fois dans le bus, merci de bien vouloir remplir avec soin la feuille de transport transmise par le chauffeur en notant le nom de l'établissement, le Nom de l'enseignant, le nombre d'élèves, l'activité concernée et en spécifiant si c'est une compétition de District ou Départementale ou Académique (ceci afin de gérer au mieux les participations financières de chacun des établissements).

✓ Si une compétition est annulée (forfait d'une équipe, arrêté municipal d'interdiction d'installation ...) alors qu'un déplacement était prévu, merci :

- *De prévenir au plus vite Nicolas TROUSSON (pour annuler ou modifier le trajet)*
- *Et d'envoyer un mail explicatif à Pierre GREMMINGER (pour rectifier la facturation)*

✓ Pour la phase de district, les rencontres départementales et académiques, l'organisation des déplacements et les commandes des bus et des fourgons sont assurées par Nicolas TROUSSON, Coordonnateur de District responsable des transports.

Aucune commande par l'AS de bus auprès d'un transporteur (sinon l'AS assumera 100% du coût de ce déplacement).

✓ Lors de la prise en main de camionnettes commandées par Nicolas TROUSSON pour une compétition (jusqu'au niveau départemental), merci de vérifier que le contrat de location soit bien au nom du service Départementale de l'UNSS (au risque de ne pas pouvoir faire fonctionner la police d'assurance UNSS)
En cas de sinistre, noter la société d'assurance MAIF 79038 NIORT Cedex, N° du contrat 1488404 M, retourner le constat au service départemental UNSS.

Lors de la dépose du fourgon, conserver un justificatif de paiement d'essence, compléter la fiche « Demande de remboursement » (accessible sur le site <http://www.unsstomer.fr>) et joindre à la fiche jaune du contrat de location.
Pour être remboursé des frais avancés (péage et essence), transmettre le tout à Pierre GREMMINGER, CDD responsable financier, au Lp Lumbres, dans LES 10 JOURS suivant la compétition.

Subventionnements :

✓ L'Aide du Conseil Général du Pas-de-Calais au financement des Championnats de France est reconduite pour les collèges publics. La fiche à remplir est à renvoyer avant le 30 septembre 2013 au SERVICE DEPARTEMENTAL UNSS.

✓ Monsieur Bruno VERNEAU informe ensuite l'assemblée d'une modification importante concernant la subvention du Conseil Régional NPDC aux Lycées : les subventions Fonctionnement EPS et AS sont désormais globalisées en 1 seul versement sur la base de : pour l' AS = 1 euro/ élève scolarisé + pour l' EPS = 5 euros/ élève scolarisé

Il s'agit donc d'être vigilant pour les professeurs EPS sur le Vote au CA pour transfert sur le compte de l'AS.

✓ Monsieur Bruno VERNEAU informe également de l'existence d'un Fond de solidarité UNSS Nationale, pour les AS en grandes difficultés financières (cf infos Recteur aux Chefs d'Etablissement pour constitution des dossiers, pièces à fournir ...)

Rubrique Sportive

✓ Les CMD et CMR d'une même activité se suivront le même jour et au même lieu et se tiendront du 15 Septembre au 18 Octobre 2013.

✓ Pour le championnat EXCELLENCE (obligatoire pour les sections sportives) : engagement au Service Régional avant le 14 octobre 2013.

✓ Pour le Pôle COMPETITION JUNIORS SENIORS Sports Co : engagement au Service Départemental avant le 15 novembre 2013.

✓ Présentation des évènements sportifs dans le Pas-de-Calais

● Championnat Europe Aérobie à ARQUES du 4 au 11 NOVEMBRE 2013 (FlashMob UNSS)

● Challenge National des JO à BERCK du 10 au 13 JUIN 2014

✓ CROSS : La Semaine nationale du CROSS est fixée du 20 au 27 octobre 2012.

<i>District 1^{er} Tour</i>	<i>Départemental</i>	<i>Académique</i>
20 Novembre 2013 au Glacis de St Omer	4 Décembre 2013 à Liévin	18 Décembre 2013 à Olhain

Rappel de la licence et certificat médical obligatoires (dès le 1er tour) et participation de 100 € au SD UNSS pour 3 tours (spécificité Challenge Lycées SR UNSS)

✓ RAID d'Automne Lycées Lp - le 9 octobre 2013 à BOULOGNE

✓ RAID Acad. Lycées - les 27-28 mai 2014 à WINGLES

✓ RAID Dép. Collèges - les 3-4 juin 2014 à ARRAS

BILAN SPORTIF du district 2012-2013

Un bilan statistique des inscriptions aux compétitions 2011-2012 sur le site <http://www.unsstomer.fr> est présenté.

Pôle d'Activités	APSA	Nombre d'engagements		RAPPEL 2011-12	
APPN	CO, Escalade, Golf, R&B, VTT, Duathlon, Triathlon	1149	22%	1211	21%
SPORTS CO	FB, Futsal, Rugby, BB, VB, Hand	1771	34%	1848	33%
RAQUETTES	TT, Bad Clg et Lyc	695	13%	862	15%
CROSS	District, Départ, Acad	1311	25%	1419	25%
GYM COMBAT	Gym, Aérobie, Lutte, Danse	258	5%	332	6%

Type d'établissement	Nombre d'engagements	Rappel années antérieures	%
COLLEGES	3288	3451 (2011-12) 3514 (2010-11)	63%
LYCEES	1896	2215 (2011-12) 2082 (2010-11)	37%
total	5184	5666 (2011-12)	

PROJET SPORTIF du district 2013-2014

Comme l'année précédente, 4 PÔLES D'ACTIVITES sont retenus dans le Projet Sportif de District Saint-Omer 2013-2014, proposant une participation des élèves licenciés sur toute l'année dans des rencontres inter-établissements :

→ Pôle APPN : (COURSE D'ORIENTATION , VTT, GOLF, ESCALADE, DUATHLON , TRIATHLON, RUN & BIKE, RAID)

→ Pôle RAQUETTES : (BADMINTON, TENNIS DE TABLE Clg)

→ Pôle GYMNIQUE : (GYM Clg, AEROBIC)

→ Pôle SPORTS CO : (FOOT à 7 – FUTSAL, VB, HB Lyc, RUGBY Lyc)

Dans chaque activité est retenu le principe de :

□ 1 journée de Formation Jeunes Officiels de district.

□ 2 journées de rencontre inter-établissements et 1 finale de district sur l'année.

Commissions sportives

La réunion se poursuit avec les commissions sportives. Les enseignants se regroupent par Pôle d'Activités.

- ✓ Un calendrier prévisionnel avec les dates connues (3 tours de Cross, finales départementales et académiques, journées sports co., raids ...) est remis aux commissions.
- ✓ Chaque commission est chargée de fixer pour chacune des journées concernant ses activités : le contenu, le lieu et les responsables de la compétition, les besoins en récompenses et les autorisations d'accès aux installations à solliciter (ONF pour les forêts domaniales, terrain synthétique football...).

L'Assemblée Générale se clôture à 19 heures 00, avec la remise aux Coordonnateurs de District par chaque commission de ses propositions. Une première version du calendrier sportif sera diffusée rapidement sur le site <http://www.unsstomer.fr>.

Rédigé à Lumbres, le 11 septembre 2013.

Bruno VERNEAU

Coordonnateur de District